L'honorable sénatrice A. Raynell Andreychuk Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international Sénat du Canada Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Madame la Sénatrice,

À titre de représentant de l'industrie de la pêche commerciale du Canada, je vous écris dans le cadre de l'étude du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international sur le projet de loi C-79, Loi de mise en œuvre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. Par la présente, je presse le Comité de faire rapidement rapport du projet de loi au Sénat.

Le Conseil canadien des pêches, qui représente l'industrie canadienne du poisson et des fruits de mer, est très favorable aux mesures qui favorisent le commerce. L'industrie des fruits de mer est le secteur canadien de fabrication de produits alimentaires le plus sensible aux exportations : près de 80 % de sa production est destinée aux marchés étrangers. L'an dernier, ses exportations s'élevaient à 7 milliards de dollars. Cependant, les commerces de détail et les restaurants du Canada sont aussi de grands importateurs de fruits de mer. En effet, les importations fournissent 73 % du marché intérieur. La croissance de la population mondiale, l'augmentation de la consommation de fruits de mer par habitant et les divers avantages dont jouissent les producteurs de fruits de mer du Canada, c'est-à-dire l'excellente réputation du Canada à l'étranger, son statut de leader mondial de la gestion durable des pêches, ses normes élevées en matière de travail et de salubrité des aliments et sa riche biodiversité, sont tous d'importants facteurs favorables à ce secteur.

L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, qui sera l'une des plus vastes ententes de libre-échange du monde, donnera aux exportateurs canadiens un meilleur accès aux principaux marchés asiatiques, où le taux de consommation de fruits de mer par habitant est élevé. De 2014 à 2016, les exportations du Canada aux pays membres de l'Accord représentaient près de 700 millions de dollars par année. Lorsque l'Accord entrera en vigueur, la plupart des droits de douane qui s'appliquent aux exportations canadiennes de poisson et de fruits de mer seront abolis, ce qui créera de nouveaux débouchés dans d'importants marchés, comme le Japon, la Malaisie et le Vietnam. Ces débouchés constituent en soi une amélioration, mais la ratification rapide de l'Accord permettrait aussi aux exportateurs canadiens de bénéficier d'autres avantages.

L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste entrera en vigueur 60 jours après sa ratification par 6 et 11 pays signataires au moyen d'une loi habilitante. Au moment de la rédaction de la présente lettre, quatre pays l'avaient déjà ratifié : l'Australie, le Mexique, le Japon et Singapour. Dans deux autres pays – le Vietnam et la Nouvelle-Zélande –, l'étude législative de ce dossier est très avancée. S'il figurait parmi

les six premiers pays à adhérer à l'Accord, le Canada pourrait bénéficier des avantages importants dont jouissent les « premiers arrivés », et donner ainsi à l'industrie des fruits de mer les conditions lui permettant de mieux s'établir dans de vastes chaînes d'approvisionnement et de prendre ses concurrents de vitesse.

Le Conseil canadien des pêches souscrit donc pleinement à ce que réclament les représentants d'autres intérêts de l'agroalimentaire et à ce que dit le ministre canadien du Commerce international, l'honorable Jim Carr, qui presse le Comité de faire rapport le plus rapidement possible du projet de loi C-79 au Sénat pour qu'il puisse entrer en vigueur le 31 décembre 2018. Les exportateurs de fruits de mer du Canada pourraient ainsi appliquer les droits de douane réduits aux exportations de l'année en cours.

Nous savons que le Sénat s'enorgueillit d'être la Chambre de second examen objectif et indépendant, mais nous estimons que le projet de loi C-79 fait l'objet d'un vaste consensus régional chez les intervenants et qu'il serait dans l'intérêt général du pays de le ratifier le plus rapidement possible.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente requête, je vous prie, Madame la Sénatrice, d'agréer mes salutations les plus sincères.

Le président,

Paul Lansbergen

c.c. L'honorable Jim Carr

L'honorable Chrystia Freeland

L'honorable Andrew Scheer

L'honorable Erin O'Toole

L'honorable sénateur Larry Smith

L'honorable sénateur Joseph Day, ing.

L'honorable sénateur Fabien Manning

L'honorable sénateur Sabi Marwah